

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 29 JUILLET 1898

No 22

2258

Moyenne de notre Tirage

2258

Pour 1897

CHANGEMENT PROCHAIN

Il est à peu près certain que le taux d'affranchissement des lettres à l'intérieur du Canada sera très prochainement réduit à 3 cents, au lieu de 2, ainsi que l'a voté la dernière législature. L'ordre en conseil du gouverneur, ne tarderait pas à paraître, si on en croit une dépêche d'Ottawa qui semble avoir été inspirée.

Pour ne pas tarder davantage on se baserait sur la promesse d'une augmentation du revenu et sur le fait que le gouvernement anglais a accepté la réduction à deux cents du port de lettres entre l'Angleterre et le Canada.

LES GRANDS MAGASINS

Nous voyons avec plaisir que la presse quotidienne ne veut pas rester plus longtemps étrangère à la question des magasins à départements dont nous avons maintes fois entre-tenu nos lecteurs.

Ainsi, nous lisons dans la *Patrie* :

“La question des grands magasins (departmental stores) préoccupe l'opinion publique de ce temps-ci à Montréal ; elle a ses partisans et ses adversaires tant dans le commerce que chez la population en général et son caractère complexe en rend la solution difficile.

“La *Patrie* l'a particulièrement étudiée, elle a consulté les divers intérêts en jeu, elle a demandé l'opinion d'hommes sages et désintéressés et elle a trouvé d'excellents arguments de part et d'autre.

“Aussi pour aider à mieux résoudre ce problème, notre journal est-il heureux d'ouvrir ses colonnes aux deux partis, à toutes les opinions ; peut-être que du choc des idées jaillira la lumière.

“La *Patrie* fera bon accueil à toute correspondance sur ce sujet.”

Nous souhaitons à notre confrère une avalanche de correspondances sur le sujet, mais nous craignons bien que l'inertie habituelle des principaux intéressés et l'ardeur trop caressante du soleil en ces jours caniculaires ne nuisent à l'étude et à la solution de cette importante question.

BRAVO ST-JEROME

La petite ville de St-Jérôme va toujours progressant : son commerce s'étend, ses industries prospèrent, et de nouvelles manufactures s'y créent. C'est ainsi qu'une compagnie de caoutchouc vient d'y installer une usine.

Les commerçants et les industriels, en gens avisés, ont compris que le moment était arrivé pour le plus grand bien de chacun en particulier et de tous en général, d'unir leurs efforts particuliers.

Une chambre de commerce à qui nous souhaitons une longue vie et prospérité vient de s'y fonder. Nous empruntons à *La Patrie* le compte-rendu de la formation de cette chambre :

“Lundi soir, à St-Jérôme, dans la salle du conseil municipal, avait lieu une assemblée des marchands de cette localité, convoquée dans le but de fonder une chambre de commerce.

“La réunion choisit pour son président M. Charles Godmer, marchand, et M. J. E. Parent comme secrétaire.

“Le président invita M. Stanislas Côté, le secrétaire de la chambre de commerce de Montréal, à expliquer le but et le mode de fonctionnement des chambres de commerce, qui du reste sont constituées et protégées par une loi spéciale contenue aux Statuts Refondus du Canada, 1886 (149 Vict., ch. 130.).

“Le président invita ensuite les personnes présentes à exprimer leur opinion sur l'opportunité de fonder une institution de ce genre à St-Jérôme.

“M. le maire J. B. Rolland répondit qu'après les explications fournies par M. Côté, il ne devait pas y avoir d'hésitation possible. Cette opinion fut partagée entièrement par le président lui-même et MM. Gibault, Lambert, Simard et nombre d'autres.

“Sans plus de retards, une trentaine de marchands et industriels apposèrent leur signature à la déclaration exigée en pareil cas par la loi et la chambre de commerce de St-Jérôme était fondée.

“Il ne reste plus qu'à recevoir d'Ottawa le certificat d'enregistrement de cette déclaration qui sera reçue dans quelques jours.”

LA LIGNE RAPIDE

La Petersen-Tate Co aurait, d'après un télégramme adressé de Londres, perdu tout espoir de réussir dans la création d'une ligne rapide entre l'Angleterre et le Canada. En ce qui la concerne, le projet serait mort et enterré et son cautionnement, auprès du gouvernement canadien, en garantie de l'exécution du contrat, complètement perdu.

Il était rumeur, ces jours-ci, que la Compagnie Allan briguerait l'honneur de doter le Canada d'une ligne transatlantique rapide. Il va sans dire que le gouvernement sera appelé à augmenter le chiffre de la subvention accordée à la Compagnie Petersen-Tate, quelle que soit la Compagnie qui obtienne le contrat.

Il est évident que personne ne voudra se charger de la création d'un tel service aux anciennes conditions qui n'ont pas paru suffisamment satisfaisantes aux capitalistes